

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal 07/03/2025

Convocation du 03/03/2025

Le vendredi 7 mars 2025 à 20 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire, sous la présidence de Madame Morand Myriam, Maire.

Étaient présents : Mmes Leroy Aurore, Thimond Martine, et Lemaire Brigitte, Mrs Tessier Jean-Pierre, Lemaire Dominique et Segouin Christophe.

Excusés : M. Guillaut Jérôme, pouvoir donné à Mme Thimond Martine

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance adopté à l'unanimité, il est passé comme suit à l'ordre du jour : Mme Thimond Martine est nommée secrétaire de séance.

1. Offres entretien de la voirie communales 2025 :

Nous avons reçu les trois offres suivantes concernant l'entretien de la voirie communale 2025 :

Le conseil municipal accepte le devis proposé par l'entreprise dont l'offre est la moins-disante. Il faudra que les travaux soient réalisés rapidement, car la route du Tertre est très endommagée.

Adopté à l'unanimité

2. Facturation d'heures sur le budget assainissement :

Le Conseil Municipal avait déjà voté à l'unanimité de facturer les heures d'entretien de la station d'épuration sur le budget de l'assainissement. Il est proposé, en plus de cette facturation, d'intégrer les heures du service administratif (budget, comptabilité...) et les réunions des élus soit 50 h annuels.

Adopté à l'unanimité

3. Vente d'une parcelle boisée d'un administré :

Un courrier recommandé d'un office notarial a été reçu en mairie, informant la Municipalité de la vente d'une parcelle boisée sur la commune au niveau de la Pinardière. Le conseil municipal peut exercer son droit de préemption, mais ne souhaite pas l'exercer.

Adopté à l'unanimité

4. Point sur le budget 2025 :

Les budgets de l'assainissement et du CCAS sont terminés et sont présentés. Le budget de la commune est quasiment finalisé. Il reste encore quelques points à valider. Un tableau est présenté pour chaque budget. Le vote interviendra lors du conseil municipal du mois d'avril.

5. Convention Véolia : vérification annuelle des poteaux d'incendie :

Le syndicat intercommunal de l'Est Sarthois informe la Municipalité que la vérification annuelle des poteaux incendies sera désormais à la charge des communes.

Il propose une convention de 3 ans tacitement reconductible avec Véolia à hauteur de 52 € HT / poteau incendie. La commune en dispose de 8 sur son territoire.

Adopté à l'unanimité

6. Recensement de la population :

Le recensement est fini depuis le 16 février. Tout s'est très bien passé.

Il a été recensé 330 habitations : 194 résidences principales ; 119 résidences secondaires, 15 logements vacants, 2 logements non enquêtés. À titre informatif, cela représente 355 habitants sur Gréez en principal. L'INSEE calculera un pourcentage des résidences secondaires pour les introduire dans le chiffre de la population municipale. Pour information, l'INSEE a indiqué début 2025 que la population à Gréez est de 341 habitants. La commune a donc augmenté son nombre d'habitants.

7. Demande pose d'un miroir Rue du Perrin :

Nous avons reçu en mairie un mail d'un foyer en résidence secondaire rue du Perrin, demandant la possibilité d'installer un miroir de sécurité en face de la sortie de leur cour.

Le conseil municipal donne un avis défavorable à cette demande.

8. Point sur l'avancement des travaux dans le bourg :

Le terrassement sera terminé d'ici deux semaines. Il faudra attendre que cela se tasse pour engager les travaux d'enrobé. L'entreprise Flécharde doit débiter les travaux de réfection des trottoirs vers le mois d'avril.

9. Questions diverses :

- Points sur les différentes commissions :

Commission communautaire CTG : Martine Thimond participera à la prochaine commission relative à la Convention Territoriale Globale le 13 mars prochain. Il y sera question de définir les actions prioritaires par axe éducatif. Ces axes seront mis en place dans le cadre du projet PEDT (Projet Educatif de Territoire) pluri-communal en cours, avant, pendant et après l'école.

Forum des maires en visioconférence :

Myriam Morand a participé au forum des maires en visioconférence, réunion au cours de laquelle il a été convenu d'inscrire les cantines dans le cadre de la loi EGalim. Cette loi d'octobre 2018, comporte 5 grandes mesures visant à tendre vers une alimentation de qualité et durable, comme :

- Des approvisionnements plus durables et de qualité
- Des actions visant à réduire le gaspillage alimentaire
- Une diversification des sources de protéines
- La fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques
- L'informations des convives

Notre commune réalise une déclaration annuelle via le site EGalim.

Arrêt des ZAER (Zone d'accélération de la production des énergies renouvelables).

Information sur le PPRI en Sarthe (Plan de prévention du Risque Inondation)

Consultation des élus sur le classement sonore des communes.

Centre aquatique : Portes ouvertes les 5 et 6 avril (10h-18h) et ouverture au public le 9 avril (15h).

- Bulletin trimestriel

Le bulletin du printemps est en cours d'élaboration.

- Association des pêcheurs des sources de la Braye : La Fédération départementale de pêche ne verse pas de compensation à la commune (comme le fait la Poste) pour la vente des cartes de pêche. Il est donc décidé de ne pas percevoir d'indemnité afin de ne pas pénaliser financièrement votre association.

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 04 avril 2025 à 20h30.